

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 544

présenté par  
Mme Bassire

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le Gouvernement remet un rapport sur la possibilité d'adopter un plafonnement plus important qu'actuellement sur le montant des commissions et frais bancaires en Outre-mer et en particulier à La Réunion.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Diminuer les frais bancaires et le montant des commissions en Outre-mer et en particulier à La Réunion constituerait une disposition permettant un important gain de pouvoir d'achat : il est nécessaire que le gouvernement étudie cette disposition, particulièrement dans le contexte actuel de crise.